

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 24 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Françoise MAIRESSE, Paul DOITEAU-LEVÉE, Patrick POTTIER

Étaient absents : Catherine FAUCHE (pouvoir à Patrick POTTIER)
Corinne GUILLON

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du conseil du 7 février 2025
- Délibération emprunt
- Présentation et vote du budget primitif 2025
- Délibération adhésion EURE NORMANDIE NUMERIQUE
- Point urbanisme
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2025 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2025 est validé par tous les membres présents du conseil sauf Catherine FAUCHE qui demande que, concernant le projet des caméras, tous les hameaux soient cités ou sinon aucun. Madame Le Maire répond que sa proposition portait sur la pose de caméras à des endroits stratégiques de la commune mais certainement pas sur tous les hameaux.

DELIBERATION EMPRUNT :

Madame Le Maire a fait une demande d'emprunt auprès du Crédit Agricole Normandie Seine pour financer les travaux en cours à savoir :

- Columbarium + bancs + plaque de l'ossuaire d'un montant de 7.220€ TTC
- Le ravalement de la façade nord de la salle Marcel POULAIN d'un montant de 10.992€ TTC
- Réfection du sol du préau et des locaux annexes de la salle Marcel POULAIN d'un montant de 28.790,85€ TTC

Nous empruntons les montants HT puisque nous récupérerons la TVA en 2026, sauf pour les éléments du cimetière dont la facture sera prise en TTC car pas de récupération de TVA.

La proposition du Crédit Agricole est la suivante :
40.300€ sur 5 ans au taux de 2,97% ce qui représentera un coût total du crédit de 3.215,40€
Les frais de dossiers sont de 60€.

Madame Le Maire précise qu'actuellement nous n'avons qu'un seul emprunt en cours qui se terminera en 2027.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Madame Le Maire présente au conseil le budget primitif 2025, lequel se résume de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement : 183.863,55€
Recettes de fonctionnement : 170.368,51€
Report excédent : 157.467,63€

Dépenses d'investissement : 75.079,62€
Report déficit : 62.341,93€
Recettes d'investissement : 137.421,55€

Après délibération, le budget primitif est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

DELIBERATION ADHESION EURE NORMANDIE NUMERIQUE :

Actuellement nous réclamons et touchons de la part d'Orange la RODP (redevance occupation domaine public).

Eure Normandie Numérique doit nous régler aussi la RODP pour la fibre. Nous en avons fait la demande.

Toutefois, il semble qu'ORANGE n'applique pas les bons métrés. Cela peut être plus ou moins. EURE NORMANDIE NUMERIQUE est habilitée à communiquer à ses membres toutes les informations pertinentes notamment les métrés exacts occupés par l'opérateur orange mais pour en prendre connaissance il faut être adhérent (tarif de l'adhésion : 0,10€ par habitant)

POINT URBANISME :

- Trois demandes de CU de Me Laurent ALZAY pour bail rural cessible hors cadre familial Mr Hubert LORiot/VOISIN sur les parcelles ZK7 de 55780 m2 au Chatelier, ZH14 de 77560m2 secteur Le Parc, et ZE5 de 33840m2 secteur village Noyer Nord.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

- **DEVIS CREMONES PREAU SALLE MARCEL POULAIN :** Madame Le Maire présente un devis pour remplacer les crémones des quatre vasistas du préau établi par les Ets PESTEL à Bernay de 1.617,60€
Après délibération le conseil accepte ce devis.
- Madame Le maire demande au conseil de faire le choix des peintures pour les murs et les portes du préau. Le conseil se rend sur place pour décider afin de coordonner au mieux les couleurs avec le carrelage.

TOUR DE TABLE :

Eric DEJEAN-SERVIERES explique le problème rencontré avec l'entreprise LA RISLOISE DE CONSTRUCTION chargée des travaux du préau. Dans un premier temps, nous avons constaté que certains carreaux n'étaient pas de niveau et que les joints de carrelage étaient creux. Pour répondre à notre objection sur les joints, le patron de l'entreprise décide d'appliquer de l'acide pour les dissoudre, et les creuser afin de les refaire correctement.

Dans un deuxième temps, nous avons pu constater que les émanations d'acide ont détérioré les éléments de cuisine en inox et ont déposé un film gras et poisseux sur les murs et portes du préau, de la cuisine et des toilettes.

Il est précisé qu'il est à craindre que les composants des appareils électro-ménagers soient également touchés par l'acide.

Madame le Maire a ouvert un dossier chez notre assureur, et l'entreprise en a fait de même chez le sien.

Il est convenu qu'après le passage de l'expert :

- Une entreprise de nettoyage sera mandatée par la RISLOISE DE CONSTRUCTION pour nettoyer les murs et les portes avant que les peintres n'interviennent.
- Que les éléments en inox seront décapés par la RISLOISE DE CONSTRUCTION en attendant leur remplacement.

Ceci afin de pouvoir maintenir les événements et locations de la salle à venir.

Patrick POTTIER

- Relate la teneur d'une réunion sur le ruissellement qui s'est tenue mercredi 26 février 2025 à la mairie de MESNIL EN OUCHE animée par le président d'INTERCOM Nicolas GRAVELLE. Le fauchage des fossés a été évoqué. Celui-ci relève de la compétence d'INTERCOM, financée par la GEMAPI soit 7€ par habitant, et est réalisé tous les 3 ans, délai contesté par certains maires de MESNIL EN OUCHE qui pensent que ce n'est pas assez. Ces maires demandent de signer une convention avec les agriculteurs (comme cela est fait pour le déneigement des routes). Tous les agriculteurs ont une épareuse et pourraient de ce fait entretenir les fossés.
Nous avons évoqué trois problèmes sur le Noyer en Ouche à savoir, Chemin du Long Bois, Chemin des quatorze acres, et La Jouinière. INTERCOM nous a transmis un contact pour signaler ce genre de problème.
En ce qui concerne les grilles, Mr GRAVELLE précise que leur nettoyage relève de la compétence des communes.
- Rappelle qu'il a postulé pour animer notre repas communal avec la chanteuse J. LOVE et demande une réponse pour le prochain conseil.

Lydie FAURE :

- Nous informe qu'elle est toujours dans l'attente d'une réponse d'INTERCOM quant à la location d'un bus avec chauffeur pour le repas des aînés.
- Nous transmet un nouveau devis du Moulin Fouret à 51€ par personne. Madame Le Maire rappelle que la proposition du VIEUX MORSENT à Saint Sébastien de Morsent est à 35,90€ par personne soit, pour 40 personnes, 600€ de moins ce qui pourrait financer le bus.

Les avis des conseillers présents étant partagés, il est proposé de voter :

- . Pour le Moulin Fouret : 3
- . Pour le Vieux Morsent : 4

Du fait de l'absence de deux conseillers, Patrick POTTIER propose de faire un message WhatsApp à toute l'équipe pour leur demander leur choix.

Françoise MAIRESSE demande si l'on peut changer le panneau « MILAN » pour un panneau « LE MILAN ».

Séance levée à 21H

Josette MUSSET
Le Maire,

